



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 08926

Numéro SIREN : 823 244 371

Nom ou dénomination : AMAZON FRANCE TRANSPORT SAS

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2017 sous le numéro de dépôt 505

AMAZON FRANCE TRANSPORT SAS
Société par actions simplifiée
Capital social : 1.000 euros
Siège social : 67, boulevard du Général Leclerc
92110 Clichy

823 244 371 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2016**

La société Amazon Europe Core S.à.r.l., société de droit Luxembourgeois dont le siège social est situé 5 rue Plaetis, L-2338, Luxembourg, représentée par Barbara Scarafia,

Associée unique de la société Amazon France Transport SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé 67, boulevard du Général Leclerc 92110 Clichy, identifiée sous le numéro 823 244 371 RCS Nanterre (la "**Société**"),

A pris la décision suivante sur l'ordre du jour ci-après :

- Démission de Monsieur Christophe Le Houedec en tant que Président de la Société,
- Nomination de Monsieur Frédéric Duval en tant que nouveau Président de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
Démission du Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Christophe Le Houedec, prend acte de sa démission de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

L'Associé unique décide par ailleurs que Monsieur Christophe Le Houedec est dispensé d'effectuer le préavis de 15 jours mentionné à l'article 12 des statuts de la Société.

L'Associé Unique lui donne en conséquence quitus de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

DEUXIEME DECISION
Nomination d'un nouveau Président

L'Associé Unique nomme en remplacement de Monsieur Christophe Le Houedec, Monsieur Frédéric Duval, de nationalité française, en tant que Président à compter de ce jour et pour une durée qui viendra à expiration à la date des décisions de l'Associé Unique approuvant les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

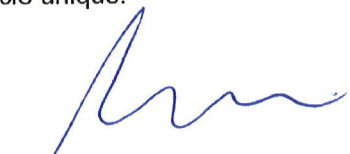
En sa qualité de Président, Monsieur Frédéric Duval exercera les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts de la Société, et notamment l'article 10 desdits statuts qu'il a déclaré connaître.

Monsieur Frédéric Duval a fait savoir par avance qu'il accepterait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité à cet égard.

TROISIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture; a été signé par le représentant de l'associé unique.



AMAZON EUROPE CORE S.à r.l.,
Barbara Scarafia